



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Creuse vit la carte scolaire la plus saignante de son histoire : - 16 postes pour 38 élèves en moins à la rentrée 2009. C'est bien là la conséquence directe des choix budgétaires proposés par le ministère et votés à l'Assemblée Nationale et au Sénat à l'automne par la majorité présidentielle, notamment par le député d'Aubusson. En France, pour les écoles, cela se solde par 6.500 postes en moins pour accueillir pourtant 15.000 écoliers supplémentaires. Et ce n'est qu'un début puisque le Président a précisé ce jeudi qu'il ne reviendrait pas sur son ambition de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Il faut donc s'attendre à la même saignée pour les deux rentrées à venir. Le grand nombre d'écoles concernées par l'étude de cette année semble nous y préparer.

Comme prévu, la tendance nationale se confirme dans notre département avec une pression terrible sur les classes maternelle. 11 fermetures sur 14 vont conduire à la remise en cause, directement ou indirectement, de la scolarisation des enfants de 2 et 3 ans avec une norme annoncée par l'Inspecteur d'Académie de 30 élèves par classe.

Les nombreuses propositions de fusions d'écoles ouvrent la voie à la mise en place des EPEP (Etablissements Publics d'Enseignement Primaire), soit pour nous une école par canton au mieux. La proposition de RPI sur les 4 écoles restantes du canton d'Auzances en est un autre exemple plus abouti. Nous nous opposerons fermement à ces projets qui mettraient profondément à mal le maillage départemental des écoles.

A cela s'ajoutent des injustices criantes. Car force est de constater que les mécanismes ministériels de calcul d'encadrement dans nos écoles sont inopérants sur les petites structures qui composent notre département. Les écoles touchées par les mesures de carte scolaire sont majoritairement les écoles à 2, 3 et 4 classes. Or le retrait d'un moyen sur ce type de structures a des influences très fortes et chaque mesure peut légitimement être vécue comme une injustice. Ainsi, pour un écart de plus ou moins 5 enfants, une école aura une ouverture, sa voisine une fermeture. A effectifs voisins (40/44 élèves) l'une a deux classes, l'autre a trois classes, le troisième perd sa troisième classe. C'est donc le règne de l'arbitraire pour arriver à la ponction ministérielle des 16 postes.

Les démonstrations de solidarité entre écoles observées aux quatre coins du département (Flayat et écoles voisines, le secteur de La Souterraine, d'Aubusson...) montrent que les Creusois ne sont pas dupes de cette politique de démantèlement du Service Public. C'est donc tous ensemble qu'ils manifesteront le samedi 14 février à Saint-Dizier-Leyrenne.